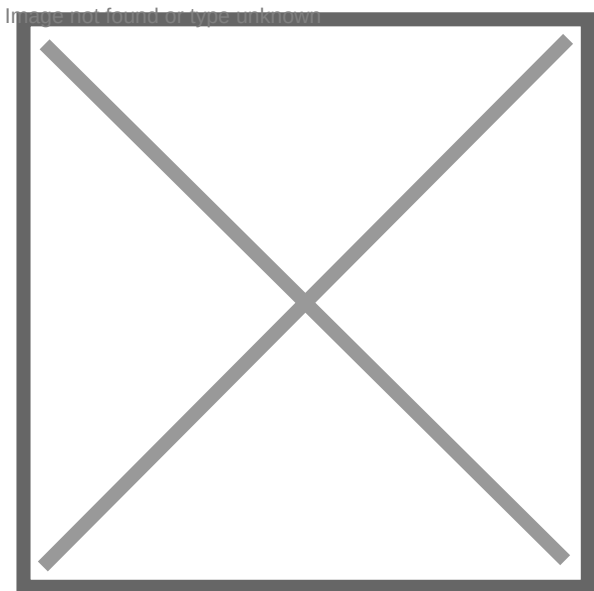




## Renseignement sur une mise en demeure

Par **manoubella**, le **25/01/2011** à **15:28**

Bonjour, rnA ton le droit sachant qu'il n'y a pas de facture à l'appui de mettre en demeure avec une requête d'injonction de payer devant le tribunal et une saisie de l'ensemble des biens d'une personne, comme ca. Sachant que le courrier n'a pas été envoyé en recommandé avec accusé de réception. Merci d'avance pour vos réponses.

Par **corima**, le **25/01/2011** à **22:59**

Il n'y a peut etre pas de facture mais s'il s'agit d'une dette, oui il peut y avoir saisie des biens sur demande du juge.

Par **mimi493**, le **25/01/2011** à **23:01**

il n'y a pas assez d'éléments pour répondre